

A3S
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 6 RUE DES FLEURS 95380 PUISEUX EN FRANCE
898 843 198 R.C.S. Pontoise

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 18 OCTOBRE 2024

L'an Deux-mille-vingt-quatre, le 18 octobre, à 10 heures,

L'associé unique de la société «A3S », Société par Actions Simplifiée unipersonnelle, au capital de 1 000 €, divisé en 1 000 actions de 1 euro de valeur nominale, dont le siège social est fixé à 6 RUE DES FLEURS 95380 PUISEUX EN FRANCE , a pris les décisions suivantes :

- ✓ Transformation de la société, en Société A Responsabilité Limitée
- ✓ Refonte des statuts, suite aux modifications intervenues
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION – TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SARL

L'associé unique a décidé d'autoriser la transformation de la société, en Société A Responsabilité Limitée, **à compter du 18 octobre 2024.**

Monsieur Mohammad Ali Asghar JUNGGE est nommé gérant de la SARL.

CETTE DECISION EST ADOPTEE

DEUXIEME DECISION : ADOPTION DE NOUVEAUX STATUTS

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique a décidé de procéder à la refonte des statuts, et d'adopter les nouveaux statuts de la société, sous sa forme nouvelle.

CETTE DECISION EST ADOPTEE

TROISIEME DECISION : POUVOIRS

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité, dépôt et autres qu'il appartiendra.

CETTE DECISION EST ADOPTÉE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé unique.

Signature de l'associé unique

Signé par Ali JUNGEE
Le 24/10/24

ID: tx_JJlmV9ID8WKq

Signed with
Universign